



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle et de
l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral, une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains, est prescrite à la demande de l'Établissement Public Foncier de Bretagne, sur le territoire de la commune de TRFFENDEL, dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la mairie.

L'enquête se déroulera pendant 18 jours consécutifs, du mardi 9 mai 2023 (8h) au vendredi 26 mai 2023 (12h).

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement en mairie de TREFFENDEL aux heures suivantes pendant la durée de l'enquête :

- du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 ;
- samedi de 9h00 à 12h00.

Des observations sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de TREFFENDEL, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le maire ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de TREFFENDEL (23 rue de Haute-Bretagne - 35380 Treffendel).

Monsieur Benoît LERAY, agriculteur, désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de TREFFENDEL, les :

- mardi 9 mai 2023 de 8h00 à 10h30 ;
- mercredi 17 mai 2023 de 9h00 à 11h30 ;
- vendredi 26 mai 2023 de 9h30 à 12h00.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Pour le préfet,
Le secrétaire général

13 AVR. 2023

Paul-Marie CLAUDON